



## Quoi de Neuf à Bujaleuf ? Juillet 2023

Cher(e) s Administré(e)s

Notre souhait est de vous proposer un maximum d'informations concentrées dans une nouvelle approche du bulletin municipal. Nous espérons que cette édition de juillet apportera des réponses à vos interrogations et vous informera sur l'actualité de votre commune.

L'équipe municipale reste à votre disposition sur simple rendez-vous au 05 55 69 50 04 et l'équipe administrative pendant les heures d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 09h à 12h et 13h à 17h ; le samedi de 09h à 12h). Pour rappel, l'Agence postale est ouverte du mardi au samedi de 9h à 12h.

Nous vous invitons également à consulter le site internet de la mairie [www.bujaleuf.fr](http://www.bujaleuf.fr), à regarder les informations qui défilent sur l'écran numérique visible de l'extérieur, à la salle Claude Henri Gorceix (à gauche de l'église).

Nous vous conseillons d'installer gratuitement l'application Panneau Pocket pour recevoir les notifications directement sur votre portable.

### Activités période estivale

[LE BISTROT DU LAC – 05 55 69 52 51](#)

La saison estivale 2023 est lancée ! Le Bistrot DULAC a ouvert ses portes.

Loïc et Julie sont cette année les gardiens des clés de notre restaurant au bord de l'eau. Leur expérience (ils gèrent déjà un restaurant bien implanté à Limoges, Le Bistrot de l'Opéra situé au 25, rue des Combes) permettra de vous servir pendant cet été des plats très gourmands et cuisinés avec finesse. Ils vous accueilleront toujours au bord du lac, sur une terrasse agrandie, avec une carte renouvelée, travaillée pour correspondre à vos attentes.

Pour les plus pressés d'entre vous, ou pour ceux qui n'ont pas envie de manger au restaurant, une option de snacking est dorénavant proposée toute la journée au cabanon : boissons mais également sandwiches, frites, hot-dogs, glaces...

Nous comptons sur vous tous, et espérons vous retrouver nombreux en terrasse : rien de tel que de goûter soi-même pour se faire un avis !



[FEU D'ARTIFICE : jeudi 13 juillet](#)

Feu d'artifice musical tiré à 23h00 depuis le plan d'eau de Sainte Hélène.

[ASSOCIATION FAMILLES RURALES : du 14 juillet au 13 août](#)

L'AFR de Bujaleuf organise une boutique éphémère dans la salle Gorceix. L'exposition-vente se tiendra du 14 juillet au 13 août de 10H à 13H sauf le lundi.

[CLUB ASB PETANQUE : Programme juillet et août](#) : concours en doublette au Parc du Château tous les jeudis soir à partir de 19h30 en juillet et août. **Dimanche 6 août** : Souvenir Guy MATHIEU dit « Nounours » en triplettes. Inscription 9h00 Jet du but 9 h30 - 2 parties le matin & 4 l'après Midi. Restauration et buvette sur place. Parc du château.

[URAL France : week-end du 23 septembre](#)

5<sup>ème</sup> rencontre européenne de side-cars URAL site du lac Sainte Hélène.

Exposition, baptêmes, repas, grillades, Buvette

### Infos diverses

**Etat de Vigilance sécheresse** - Dans son arrêté du 16 juin 2023, la Préfecture invite les usagers à économiser l'eau. Dans son arrêté du 22 juin 2023, la Préfecture définit le cadre de mise en œuvre des mesures temporaires ou de suspension des usages de l'eau en fonction du niveau de gravité.

Les 4 niveaux de gravité sont : niveau de vigilance, niveau d'alerte, niveau d'alerte renforcée, niveau de crise. Les mesures de restriction de l'usage en fonction du niveau sont consultables en mairie ou sur le site internet de la Préfecture <https://www.haute-vienne.gouv.fr/>

**Plage du lac de Saint Hélène** - Baignade surveillée du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août  
de 13h30 à 19h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.  
de 12h30 à 19h00 les samedis et dimanches

**Tarif cantine** - Le tarif de la cantine n'a pas subi d'augmentation depuis plusieurs années, mais en raison de l'inflation du coût des matières premières, il sera réévalué pour la rentrée scolaire de septembre.

**Garderie** - Ce service reste gratuit pour l'instant.

**Démarches administratives** - De plus en plus de démarches se font en ligne. Pour vous accompagner, les maisons France Services ont été créées. Les plus proches sont celles de Châteauneuf -la Forêt (05 55 69 39 32), Eymoutiers (05 44 22 53 36) ou encore Saint-Léonard-de-Noblat (05 19 09 00 70). Elles sont habilitées pour les démarches des partenaires suivants : CAF, CARSAT, IMPOTS, MSA, POLE EMPLOI, ANTS (carte grise, permis de conduire, carte d'identité, passeport), POINT JUSTICE, CPAM N'hésitez pas à les contacter pour prendre rendez-vous.

**Ateliers Numériques** - Des ateliers thématiques sont proposés cet été à la bibliothèque. Pensez aussi à vous inscrire pour la rentrée de septembre : 05 55 69 21 97. C'est ouvert à tous et c'est gratuit !

**Nov Habitat 87** - C'est le service public de la rénovation énergétique 05 55 14 88 42

**Déchetteries** - Elles sont gérées par le Syded : [www.syded87.org](http://www.syded87.org) ou 05 55 12 12 87.

**Containers de tri** - 2 sont à votre disposition dans le bourg : route de la brousse et passage à droite de l'école.

**Ordures ménagères** - Les collectes des ordures ménagères sont de la compétence de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière : 05 55 04 06 06. Pour info le ramassage des ordures s'effectue le Mercredi

**Assainissement non collectif** - Contacter le SPANC au 05 55 04 06 06

## Des travaux pour plus de confort

Aménagement du centre bourg

Voici un aperçu de la halle qui sera construite à l'emplacement de l'ancien immeuble du « Bon coin » Cette construction s'intègre dans un ensemble de réaménagement complet du centre bourg qui a été présenté le 24 mai dernier lors de la réunion publique. Les travaux devraient débuter à partir de Novembre 2023 pour se terminer en Juillet 2024.



**Travaux sur le réseau d'eau potable**- Des travaux de remplacement de conduites d'eau potable vont être réalisés à compter de juin pour une durée de quelques mois sur une longueur totale de 7 kms : secteurs de Rouveix, Bazenant, Martineix, La Latière, Le Prat et Fleix. Ces canalisations en plastique vont être remplacées par du PEHD (Polyéthylène Haute densité) en grande longueur, évitant ainsi les risques de fuites. La circulation des véhicules dans ces secteurs risque d'être perturbée durant ces travaux. De plus des coupures d'eau seront nécessaires pour le raccordement sur la nouvelle conduite, les riverains concernés seront avertis des dates et heures de ces coupures.

Des travaux de sectorisation ont également été réalisés sur la totalité de la commune. Des compteurs ont été installés sur les conduites principales afin de localiser plus facilement des fuites éventuelles, et assurer un rendement optimal de notre réseau.

Ces travaux subventionnés s'inscrivent dans la logique de transfert de compétences à la communauté de communes des portes de Vassivière qui aura lieu en janvier 2024.

**Travaux de l'église-** La rénovation de l'intérieur de l'église est un dossier complexe à mettre en œuvre. Ce projet est au stade de demandes de subventions. L'appel d'offres suivra pour une première tranche de travaux qui pourrait être réalisée en 2024.

**Assainissement-** La consultation des entreprises est en cours pour l'assainissement collectif en séparatif Route de Saint Léonard et Lotissement du Lac. Cette opération est cofinancée à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de 30% par le Département.



**Ancienne gendarmerie-** Les entreprises seront consultées à partir de septembre 2023 concernant la rénovation thermique des 2 logements communaux situés à droite dans l'enceinte de l'ancienne gendarmerie. Ce projet de réhabilitation est cofinancé par l'Etat au titre du DSIL (15%) et du Fonds Vert – France nation verte (65%)



**ODHAC-** Le dossier pour la construction des 4 logements seniors (accessibles aux personnes en situation de handicap) est en attente de validation par l'Architecte des Bâtiments de France.

**Centre de Santé-** Ouverture Prévue en Septembre dans le bureau de l'ancienne gendarmerie. La journée consacrée à Bujaleuf devrait être le mercredi. Les consultations se feront sans RDV.

**Travaux de voirie-** Nous continuons la réfection de la voirie communale avec le concours d'entreprises de travaux publics. Le programme de voirie 2023 est cofinancé par le Département à hauteur de 40%. Parallèlement à ces travaux, nos agents continuent à entretenir les accotements et les fossés et les espaces publics.



## Cimetière

1/Cartographie cimetière. Le conseil municipal a opté pour la numérisation du cimetière de BUJALEUF via un logiciel moderne et adapté, traduit par un plan affiché à la vue de tous. Un outil de gestion et d'information pour la population locale, et (ou) pour les familles des personnes qui reposent dans notre cimetière. L'objectif premier est l'installation du plan cartographique mis à jour, prévue pour la Toussaint 2023 sous le petit auvent coté ancien foirail.

Ce plan numérique permettra, d'un clic, de découvrir le nom d'une sépulture, son emplacement, sa photo et son titre de concession, dans le but de faciliter le travail au quotidien du secrétariat et des élus.

Il est recommandé par la suite d'effectuer une mise jour.

Pour les tombes abandonnées dans notre cimetière une campagne de recherche sera organisée avec des demandes de renseignements, par le biais de petits panneaux installés quelques semaines avant la Toussaint.

## 2/Extension du cimetière

Après l'installation en mai 2022 d'un deuxième columbarium, en granit gris du Tarn avec 16 cases, une extension du cimetière est également prévue.

Un dossier de faisabilité est en cours pour une extension de 4100 m<sup>2</sup> environ dans le prolongement du cimetière actuel, coté Varaches. Le projet définitif pour lancer l'appel d'offre est prévu pour le second semestre 2023.

**Extinction et modernisation de l'éclairage public** - Avec la flambée actuelle des prix des énergies, dont l'électricité, l'extinction partielle de nuit est une démarche communale qui s'accompagne de mesures de sécurité. La double volonté de la municipalité de réduire la facture d'électricité et de lutter contre la pollution lumineuse dans nos villages et le bourg nous a amené déjà à réduire la luminosité en décembre de l'année dernière. L'intervention de l'entreprise CITELUM, engagée par le SEHV pour l'amélioration de notre système de réglage, est programmée pour juillet. Également un rajout d'un point lumineux est prévu au niveau de l'impasse de l'école. Actuellement dans les villages la lumière s'arrête à 22h sans allumage dans la matinée. Pour le Bourg l'extinction est actuellement variable avec une plus forte luminosité sur l'axe routier Saint Léonard – Eymoutiers et la route des lacs, dû à la présence de l'école. L'économie, non négligeable, est estimée à 20.000€ environ par an.

**Déploiement de la Fibre-** Le développement de la Fibre se poursuit dans les foyers de notre commune.

Des travaux de dépose et de pose de poteaux téléphoniques, ou des travaux souterrains sont en cours. Ce déploiement des lignes principales est piloté par Orange et (ou) ses sous-traitants.

Les personnes qui souhaitent souscrire un abonnement à la Fibre doivent le faire auprès de leur opérateur téléphonique actuel ou s'ils désirent en changer, à un opérateur de leur choix.

# Achat de matériel

Acquisition de matériel pour une gestion alternative et raisonnée des espaces verts.

Engagée depuis le 15 octobre 2019 dans la démarche zéro pesticide, afin d'atteindre les objectifs de la charte et de pérenniser ses engagements en la matière, la commune de Bujaleuf a fait l'acquisition de divers matériels :



- de tonte afin d'optimiser la gestion différenciée et la valorisation des déchets verts, (tondo/broyeur ISEKI)
- de taille pour assurer la gestion triennale des arbres d'alignement et/ou ornementaux, (sécateur électrique)
- d'entretien des voies, des trottoirs et des espaces plus difficiles d'accès pour un désherbage plus simple et moins dégradant. (balayeuse, souffleur et débroussailleuse électriques ...)

L'achat de ces matériels a été réalisé dans le cadre du programme Européen « Leader », en partenariat avec le PETR Monts et Barrages. Les aides



substantielles obtenues nous ont permis de nous doter de matériels thermiques et électriques très performants en adéquation avec les contraintes environnementales et sonores en vigueur.

Cette opération devrait aussi apporter plus de confort à nos agents qui, dorénavant, disposeront d'outils plus performants et moins bruyants grâce notamment aux appareils électriques.

**Acquisition d'un défibrillateur** - Depuis le 1er janvier 2022, la loi oblige les collectivités à installer un défibrillateur dans ou à proximité immédiate de tous les établissements recevant du public (ERP) de la 5ème catégorie. C'est notamment le cas pour notre école qui accueille les enfants du RPI Bujaleuf – Cheissoux et St-Julien le Petit. Ce défibrillateur sera placé sur le mur extérieur de l'aile droite de l'école (côté AFR). Par ailleurs, un deuxième appareil sera au poste de secours, à disposition de nos surveillants de baignade, durant la période estivale soit : du 1er juillet au 31 août de chaque année.



*L'utilisation de ce matériel est relativement simple, il suffit d'ouvrir le boîtier et de suivre les invites vocales et visuelles qui guident l'utilisateur à réaliser les gestes qui peuvent sauver une personne victime d'arrêt cardio-respiratoire.*

**Dispositif atterrissage d'urgence pour hélicoptère de nuit** - Un dispositif d'allumage des projecteurs a été installé au stade Alphonse Vardelle. Il a pour but de sécuriser un atterrissage éventuel d'un hélicoptère (Samu ou autre) Le dispositif d'allumage est programmé pour 30 minutes, mais peut être réactivé par simple pression sur ce bouton d'allumage situé sur le petit bâtiment carré à l'entrée du stade.



## Vitesse excessive

Le conseil municipal a été saisi d'un problème d'excès de vitesse sur la route départementale 14 dans la traversée du bourg. Les zones de 30 km/h et les ralentisseurs installés récemment, au niveau de l'école, la pharmacie et le croisement avec la route de Saint Denis, montrent heureusement déjà une efficacité et la sécurité routière a été améliorée.

Des contrôles de gendarmerie ont déjà eu lieu dans ce secteur et seront à nouveau effectués.

Pour rappel, sur la RD 14, direction Saint Léonard, la vitesse est limitée à 50 KM /H depuis la fin de la zone 30 jusqu' au chemin qui mène à la fromagerie.

